

Nîmes, le

Le préfet du Gard

à

Mesdames et Messieurs les Maires du département

En communication à :

- Monsieur le sous-préfet d'Alès
- Madame la sous-préfète du Vigan

Objet : Journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage

L'histoire de l'esclavage et de ses abolitions fait partie de notre mémoire nationale. Elle est commémorée selon un calendrier qui a été fixé par la loi n°83-550 du 30 juin 1983. Celui-ci institue deux journées nationales : le 10 mai, journée nationale des mémoires de l'esclavage, des traites et de leurs abolitions ; et le 23 mai, érigée en journée nationale en hommage aux victimes de l'esclavage.

La cérémonie départementale gardoise se déroulera cette année à Junas, le jeudi 23 mai 2024 à 11 heures, au monument Dédicace Humaniste, sculpté à l'occasion des 150 ans de l'abolition de l'esclavage, dans les carrières du Bon Temps, 3 chemin du Bon Temps, 30 250 Junas.

Je vous rappelle qu'à cette occasion les bâtiments et édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales et vous demande également de vérifier le bon état des drapeaux utilisés.

Jérôme BONET